

Recensement rénové

→ → → Premiers résultats définitifs



Pour comprendre le recensement rénové...

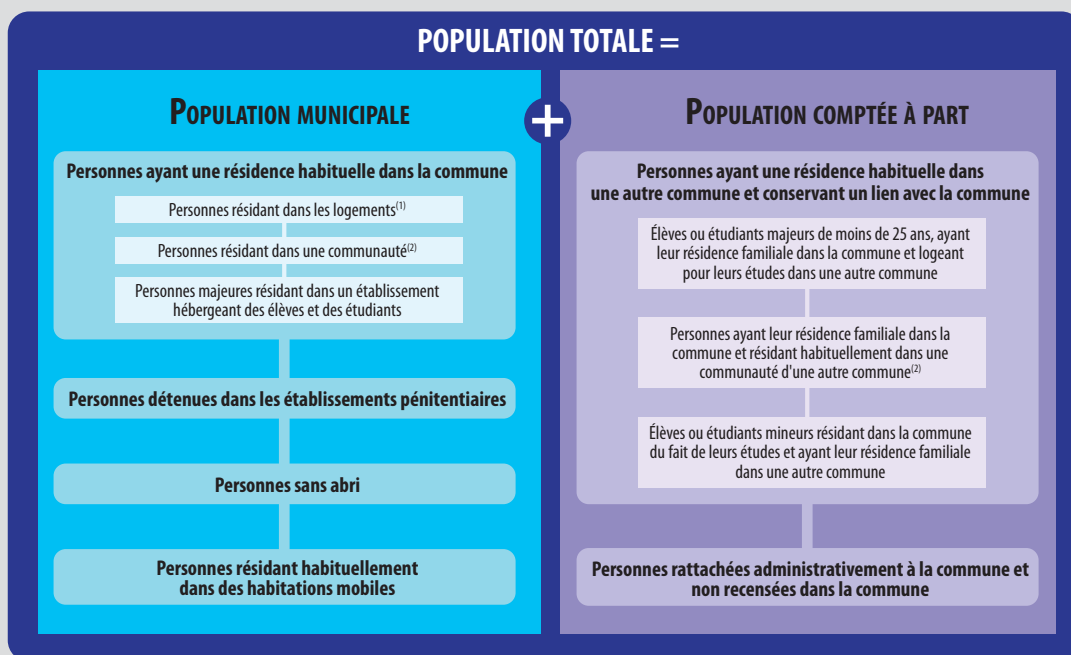
Actualité du jour : diffusion des populations légales des communes

Les nouvelles populations légales des communes sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Ces données remplacent celles du Recensement de 1999. À présent, elles seront mises à jour annuellement chaque 1^{er} janvier. Cette mise à jour annuelle est rendue possible par la nouvelle méthode de collecte mise en place par l'INSEE depuis 2004.

À présent la collecte des données se déroule sur un cycle de 5 ans. À la fin du cycle, un ensemble de données relative à l'année médiane de ce cycle sera diffusée par l'INSEE. Ainsi en 2009, seront diffusées des données concernant le cycle de collecte 2004 à 2008. **Les données diffusées en 2009 auront pour référence l'année 2006**, année médiane du cycle de collecte 2004 à 2008.

En 2010, seront diffusées les données relatives à l'année médiane du cycle de collecte 2005 à 2009 qui sera 2007. En 2011, seront diffusées les données relatives à l'année médiane du cycle de collecte 2006 à 2010 qui sera 2008... et ainsi de suite.

Populations légales : définitions et utilisations



(1) La résidence habituelle pour les conjoints éloignés et les élèves et étudiants mineurs, éloignés pour des raisons d'études, est la résidence familiale.

(2) à l'exception des établissements hébergeant des élèves et des étudiants (y compris les établissements d'enseignement militaire) et établissements pénitentiaires

NB : sur ce schéma, les surfaces représentant les différentes populations et leurs composantes ne sont pas proportionnelles aux effectifs correspondants. La population comptée à part représente, en général, une part relativement faible de la population totale. Les personnes résidant dans les logements représentent, en général, une part importante de la population municipale.



En janvier 2009, l'INSEE a notamment diffusé les différentes populations légales des 36 000 communes de France. Il s'agit de :

- **la population municipale :** elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. La population municipale est celle qui présente une utilisation statistique. Pour une comparaison temporelle, il convient de rapporter cette population municipale datée de 2006 à la population sans doubles comptes (PSDC) des recensements de 1999, 1990, 1982, 1975, 1986, 1962... ;
- **la population comptée à part :** elle comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune et qui gardent un lien de résidence avec cette commune. La population comptée à part permet d'identifier le lieu de résidence précis de la population et d'éviter les doubles comptes ;
- **la population totale :** somme de la population municipale et de la population comptée à part. La population totale n'a pas d'utilisation statistique. Toutefois, elle est la référence pour de nombreux textes de lois essentiels pour l'organisation des communes et de la vie quotidienne. Le contenu précis de chacune de ces populations figure sur l'illustration figurant au recto de cette note.

Des changements de concepts ont été intégrés dans ces populations légales depuis 1999. Ils limitent les possibilités d'une comparaison parfaite entre les résultats diffusés cette année et ceux des recensements précédents.

Actualité de demain : le détail des données du recensement en juillet 2009

Le 1^{er} juillet 2009, l'INSEE diffusera les données détaillées à l'échelle communale. Elles concernent notamment les domaines suivants* :

- **population :** détail de la population par sexe et âge en plusieurs classes ;
- **activité et emploi :** caractéristiques de la population active et de l'emploi par sexe, statut, catégories socioprofessionnelles, secteur d'activité...
- **formation :** population scolarisée, niveau de diplôme, indicateur de lieu d'études...
- **mobilité :** déplacements domicile-travail et migrations résidentielles ;
- **ménages et familles :** descriptif des ménages et des familles selon leur taille, leur type, la situation du chef de famille... ;
- **logements :** descriptif du parc de logements selon le type, la catégorie, et l'époque d'achèvement de la construction ; descriptif détaillé des résidences principales selon le nombre de pièces, la superficie du logement, l'ancienneté d'emménagement...

* Les variables ici mentionnées ne sont pas exhaustives

